



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 14 JUIN 2022

Ouverture : 19h00

Local : Salle polyvalente

La Présidente, Mme Stéphanie Revaz Martignoni, ouvre la séance devant 21 personnes (et 5 membres du Conseil communal) en remerciant la population pour sa participation à l'occasion de cette Assemblée primaire qui traitera principalement des comptes 2021.

Elle excuse M. Fabrice Bender, Conseiller communal, absent pour raisons personnelles.

Ordre du jour de la séance :

| Point | Libellé |
|-------|---|
| 1. | Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2021 |
| 2. | Présentation des comptes 2021 |
| 3. | Rapport de l'organe de révision |
| 4. | Approbation des comptes 2021 |
| 5. | Décharge aux organes responsables |
| 6. | Fondation St-Jacques : octroi d'un prêt (art. 17 LCo) |
| 7. | Divers |

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

La Présidente informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal ainsi que sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire sauf si un citoyen en fait la demande.

Personne n'en souhaite la lecture et, soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES 2021

La Présidente fait un large tour d'horizon des comptes 2021. Elle rappelle les nombreuses informations détaillées dans l'Info communale qui a été distribuée à tous les ménages et dont quelques exemplaires sont à disposition à l'entrée de la salle.

Elle rapporte de manière générale sur :

- les comptes de fonctionnement qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 6'429'682.81,
- les investissements nets des comptes ordinaires (Fr. 564'971.17),
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier et administratif (Fr. 908'691.17),
- le bouclage avec un excédent de revenus (Fr. 5'520'991.64) et une fortune au 31 décembre 2021 de Fr. 8'579'219.84,
- les éléments particuliers des comptes de fonctionnement qui ont touché l'exercice 2021 :
 - budget réalisé de manière prudente étant donné que les incidences du covid étaient encore incertaines,
 - achat d'eau sur la Commune de Martigny (problématique liée à l'arsenic) à hauteur d'env. Fr. 37'656.-,
 - progression globale des revenus fiscaux des personnes morales par rapport au budget, augmentation s'expliquant principalement par le rattrapage d'impôts sur plusieurs années de deux grandes sociétés,
 - montants extraordinaires reçus des concessions hydrauliques (Salanfe et CFF) et non connus lors de l'établissement du budget,
 - meilleure marge d'autofinancement jamais réalisée par la Commune,
 - attribution d'un montant de Fr. 1'479'283.- par le fonds de péréquation financière, en augmentation par rapport à l'année précédente,
- les investissements réguliers et nécessaires au maintien de nos infrastructures :
 - aménagement des places,
 - assainissement de l'éclairage public,
 - participation aux investissements de la Bourgeoisie,
 - entretien et amélioration des bâtiments,
 - diverses participations imposées par le Canton,
- les écarts importants au budget pour les investissements, soit notamment :
 - réalisation des premiers travaux (principalement études et plans) pour l'amélioration de l'enveloppe extérieure et le changement du système de chauffage du bâtiment de la crèche et des sociétés ; le solde ayant été reporté sur l'exercice 2022 suite aux réflexions complémentaires menées,
 - mise en œuvre du PGEE de Gueuroz qui s'est avérée au final moins élevée que le montant prévu au budget grâce à une bonne maîtrise des coûts ainsi que par la généreuse participation de la SEIC,
 - investissement de plus de Fr. 60'000.- pour le Centre sportif et comptabilisé au bilan en augmentation de la valeur du bâtiment,
- quelques indications en lien avec l'état du bilan au 31 décembre 2021 et l'utilisation des liquidités,
- le fonds de réinvestissement (engagements envers les financements spéciaux) de Fr. 11'167'441.33.-.

Mme Stéphanie Revaz Martignoni donne quelques explications sur la provenance des recettes de la Commune, qui dépendent principalement des revenus fiscaux, des concessions hydrauliques et de la péréquation financière. Elle fait ensuite un parallèle avec les importantes charges devant être supportées, en précisant qu'un montant de Fr. 1'500'000.-, correspondant aux frais de rénovation du bâtiment de la crèche et des sociétés, a été attribué au fonds de réinvestissement.

Pour le surplus, le compte administratif peut être résumé ainsi :

| | | <u>Charges</u> | <u>Revenus</u> |
|----|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| 0. | Administration générale | 737'171.850 | 156'973.85 |
| 1. | Sécurité publique | 362'163.75 | 92'122.65 |
| 2. | Enseignement et formation | 1'363'435.77 | 69'737.31 |
| 3. | Culture, loisirs & culte | 718'725.27 | 9'717.17 |
| 4. | Santé | 211'425.35 | |
| 5. | Prévoyance sociale | 1'453'276.41 | 659'742.69 |
| 6. | Trafic | 1'322'760.31 | 441'020.85 |
| 7. | Protection de l'environnement | 1'363'955.22 | 1'080'092.76 |
| 8. | Économie publique | 57'837.70 | 31'565.65 |
| 9. | Finance et impôts | 2'587'972.01 | 13'157'742.30 |
| | Excédent | 5'520.991.64 | |
| | TOTAL | 15'699'715.23 | 15'699'715.23 |

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Julien Monod de la fiduciaire Nofival donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande d'accepter les comptes tels que présentés.

4. APPROBATION DES COMPTES 2021

Aucune question n'étant posée, la Présidente propose d'accepter les comptes 2021 de la Municipalité tels que présentés.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire accepte les comptes 2021 par :

Oui : 21

Non : -

Abstention : -

5. DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée donne décharge aux organes responsables.

6. FONDATION St-JACQUES : OCTROI D'UN PRÊT

En guise d'introduction, la Présidente présente le projet d'agrandissement du Foyer St-Jacques à St-Maurice. Ce dernier prévoit l'augmentation du nombre de lits, la création de dix appartements à encadrement médico-social, d'une structure de soins de jour et d'une cuisine adaptée.

A ce jour, et suite aux versements de divers montants en lien avec les retours de concessions, la Commune de Vernayaz possède des liquidités importantes et qui engendrent des intérêts négatifs conséquents.

De ce fait, la Présidente propose à l'Assemblée primaire d'accepter l'octroi d'un prêt à la Fondation St-Jacques aux conditions suivantes :

| | |
|---------|--|
| Montant | Fr. 2 mios |
| Taux | 1.25% |
| Durée | 3 ans avec possibilité d'amortissement à tout moment |

Elle précise qu'en vertu de l'art. 17 al. 1 de la Loi sur les Communes, l'Assemblée primaire décide de l'octroi de prêts, des cautionnements et des garanties analogues à charge de la Commune et dont le montant dépasse 5% des recettes brutes du dernier exercice.

La parole est ensuite donnée aux citoyens et les questions suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal, afin de :

- demander s'il n'est pas préférable d'investir ces 2 mios dans des infrastructures communales ; la Présidente relève que le prêt est concédé pour une durée de 3 ans, durée qui permettra au Conseil de mener les réflexions nécessaires pour d'éventuels futurs investissements.
- savoir si d'autres communes vont également prêter des fonds à la Fondation St-Jacques ; la Présidente précise que pour cette première étape, uniquement 2 mios sont demandés par la Fondation.

Aucune autre question n'étant posée, il est ainsi posé la question suivante à l'Assemblée primaire :

Acceptez-vous l'octroi d'un prêt de Fr. 2 mios au taux de 1.25% pour une durée de 3 ans à la Fondation St-Jacques ?

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire accepte l'octroi d'un prêt de Fr. 2 mios au taux de 1.25% pour une durée de 3 ans à la Fondation St-Jacques par :

| | |
|---------------|----|
| Oui : | 18 |
| Non : | 1 |
| Abstentions : | 2 |

7. DIVERS

La Présidente ainsi que les Conseillers informent largement la population sur les affaires courantes et dossiers en cours qui touchent la Commune, soit :

Réseau communal d'eau potable

M. Raphy Darbellay présente les différentes sources à disposition de la Commune et explique en détail le réseau communal d'eau potable. Il donne ensuite des précisions sur le projet de construction d'une chambre de traitement de l'arsenic qui permettra de répondre aux normes imposées par l'OMS concernant la teneur en arsenic dans l'eau et de ne plus devoir acheter de l'eau à la Commune de Martigny. Il est relevé que de nombreux investissements futurs doivent être planifiés pour l'amélioration de notre réseau d'eau, étant précisé que les services doivent être autofinancés.

Les remarques et questions suivantes sont formulées à l'attention du Conseiller, afin de :

- savoir ce qu'il est prévu de faire avec les bénéfices réalisés par le service autofinancé d'assainissement des eaux usées,
- demander s'il est prévu, dans le futur, d'utiliser le réservoir de la Pissevache pour l'irrigation ou pour les industries,
- proposer de ne pas couper les deux pins se trouvant à l'entrée de Miéville,

- faire part du mécontentement lié à la construction du nouveau bâtiment à l'entrée sud de Miéville ; dite construction étant située dans un village protégé, le dossier a été également suivi par les services de l'Etat du Valais et l'immeuble respecte en tous points le PAZ et le règlement communal des constructions,
- demander des précisions sur les investissements prévus à Miéville avec le montant de Fr. 50'000.- qui a été porté au budget.

Coûts liés au Centre sportif et ses extérieurs

Mme Stéphanie Revaz Martignoni présente quelques chiffres importants concernant les montants investis durant l'année 2021 pour le Centre sportif, le terrain de foot et le skate-park, ainsi que les heures de travail que cela représente pour le personnel communal.

Les subventions versées aux sociétés locales ainsi que les montants engagés pour les activités culturelles et villageoises sont également présentés.

Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient

Mme Sabine Fournier présente la vision et les objectifs visés par le Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient. Elle relève qu'il ne s'agit ni d'une réserve naturelle, ni du Parc national des Grisons et que le Parc n'impliquera donc pas de restrictions légales en ce qui concerne la chasse, la pêche, les constructions, etc.

La remarque suivante est formulée à l'attention de la Conseillère, afin de :

- connaître sur quelle base a été fixée la contribution financière de chaque commune (nombre habitants, taille de la commune, etc.).

Police intercommunale du Salentin

La Présidente fait un point de situation concernant le futur de la Police intercommunale du Salentin, la Commune de St-Maurice ayant décidé de sortir de cette organisation au 1^{er} janvier 2023. Elle indique que les bureaux se situeront à Vernayaz (lieu encore à définir). Le cahier des charges sera retravaillé et une plus grande proximité avec la population sera exigée.

Cité de l'énergie

M. Grégory Borgeat donne des explications quant au travail effectué jusqu'à maintenant par la commission énergie pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Quatre étapes doivent être suivies. Le programme de politique énergétique sera présenté au Conseil communal pour validation d'ici au mois d'août et l'audit devrait pouvoir se faire dans le courant de l'automne.

Rénovation du boulodrome et construction du nouveau couvert

Mme Stéphanie Revaz Martignoni explique que les Bourgeois ont accepté un crédit supplémentaire de Fr. 60'000.- pour l'amélioration du boulodrome.

Les travaux de construction du nouveau couvert sont en cours, cependant des retards sont à prévoir au vu des difficultés d'approvisionnement connus. La charpente ne sera livrée qu'en septembre.

La discussion est ensuite ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- savoir si une date de démontage de la Poudrière a été fixée ; dit démontage ne se fera que lorsque le nouveau couvert sera totalement terminé ;
- demander si la Commune est ouverte à l'obtention d'autres labels ;

- savoir si le stand de tir de Dorénaz continuera à être exploité quand la route des Follatères sera fermée ; étant précisé que le stand de tir possède une autorisation jusqu'en 2024 et que la suite n'est pas connue à ce jour ;
- préciser que la société de gym « Ottanelle » aimerait plus de flexibilité pour l'organisation de ses cours de gym et ne trouve pas normal que les jeudis soirs soient bloqués pour des locations à l'externe ;
- demander s'il est possible de régler l'éclairage du skate park afin qu'il soit éteint lorsqu'il n'y a pas d'utilisateurs ;
- proposer de remettre une poubelle publique vers la mare aux grenouilles proche du Rhône ;
- connaître pour quelle raison les grilles se situant devant la partie restaurant du Centre sportif du Trient ont été enlevées et si des travaux sont prévus pour réparer les taches que cela a provoqué.

Il est pris note de l'ensemble des remarques et quelques explications sont d'ores et déjà apportées par les membres du Conseil communal.

Plus aucune question n'étant posée, la Présidente clôt la séance à 20h35 en invitant les participants à partager le verre de l'amitié servi sous le préau par les membres du Conseil communal.

La Présidente
Stéphanie REVAZ MARTIGNONI

La Secrétaire
Silvia JORDAN